

ENVIRONNEMENT INSTITUTIONNEL DES AFFAIRES ET DE PARTENARIATS FAVORABLE AUX INTERVENTIONS DIRECTES ET/OU SENSIBLES À LA NUTRITION

Introduction

Depuis le milieu des années 2000, une série d'événements a ramené la problématique nutrition au cœur des débats. Premièrement, les ravages humains causés par la malnutrition ont été à nouveau sous le feu des projecteurs lors de la crise de 2005 dans le Sahel. En 2007-08, trois crises mondiales majeures (alimentaire, financière et pétrolière) ont à nouveau pesé sur l'alimentation et la nutrition des populations. Ces événements, ainsi que la communication efficace¹ sur les efforts requis pour l'atteinte des Objectifs du Millénaire en nutrition, ont fait prendre davantage conscience et contribué à une rare mobilisation en faveur de la nutrition.

Ceci s'est traduit, entre autres, par l'émergence d'une nouvelle génération de politiques, stratégies et plans d'action en matière de nutrition au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

¹ La communication autour de la série du Lancet - Maternal and Child Undernutrition, 2008 en est un exemple.

Environnement institutionnel

1. Mobilisation nationale et engagement politique en faveur de la nutrition

Les niveaux de malnutrition ainsi que leurs conséquences humaines, sociales et économiques sont tels dans la région qu'ils justifient et nécessitent d'être au rang des priorités nationales. Le Niger est un exemple d'un tel engagement politique. Avec l'initiative « les Nigériens nourrissent les Nigériens » (3N), la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle est une priorité gouvernementale et un grand projet national. Elle constitue également un enjeu de société.

Diverses initiatives visent à atteindre ou maintenir la mobilisation et l'engagement politique en faveur de la nutrition dans la région, comme les actions de réseaux parlementaires au Burkina Faso, au Ghana et au Tchad.

2. Montages institutionnels multifformes pour un meilleur portage politique de la nutrition

On distingue essentiellement deux grands modèles d'ancrage institutionnel au niveau central :

- Ancrage au niveau d'un ministère sectoriel (comme au Burkina Faso, au Libéria et au Mali).
→ Le Burkina Faso fournit un exemple de pilotage d'une approche multisectorielle par le ministère de la santé.

Une des caractéristiques majeures de ces cadres stratégiques est la volonté de mobiliser l'ensemble des secteurs et des acteurs nécessaires à la lutte contre la malnutrition. Par exemple, le Tchad s'est donné comme principes directeurs pour la mise en œuvre de sa politique le « renforcement de la coordination multisectorielle et de la cohérence des interventions » ainsi que l'« intégration de la lutte contre la malnutrition dans tous les programmes de développement ».

L'environnement institutionnel et les partenariats jouent un rôle prépondérant dans la mise en œuvre de ces cadres stratégiques.

Durant le panel « environnement institutionnel des affaires et de partenariats favorable aux interventions directes et/ou sensibles à la nutrition », il s'agira de partager les expériences des pays en termes d'environnement institutionnel et de partenariats pour en tirer des enseignements. Cette note fournit un bref aperçu du contexte en préparation à ce panel.

- Ancrage au niveau de la présidence (Bénin, Niger, Sierra Leone), une vice-présidence (Gambie) ou la primature (Côte d'Ivoire, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal, Tchad).
→ En Gambie, par exemple, la *National Nutrition Agency* (NaNA) est positionnée sous la vice-présidence (qui est aussi le ministère de la femme). Le *National Nutrition Council* (présidé par le vice-président) assure la coordination des ministères sectoriels. Le Nutrition Technical Advisory Committee est responsable de la coordination technique et constitue une plateforme multi-acteurs.

Au niveau décentralisé, la situation varie d'un pays à l'autre. Au Tchad, par exemple, la décentralisation de la gestion et de la coordination est un processus en cours. Au Sénégal, le système décentralisé comprend des Bureaux exécutifs régionaux responsables du suivi des actions de nutrition communautaire et de la coordination à travers les Comités régionaux de suivi présidés par les gouverneurs de région. Aux niveaux plus décentralisés, on trouve ensuite les Comités départementaux de suivi, les Comités de suivi local au niveau de la commune et les Comités locaux de pilotage dans les villages ou quartiers avec leurs relais communautaires, responsables ultimes de la mise en œuvre et de la mise à l'échelle.

3. Environnement institutionnel des affaires

Outre les conditions générales favorables aux entreprises, les spécificités d'un environnement institutionnel propice aux affaires dans le domaine de l'alimentation saine et nutritive et de la nutrition incluent :

- L'existence de plateformes de coordination et d'échanges entre les différents acteurs et de réseaux du secteur privé tels que ceux promus par le mouvement *Scaling Up Nutrition* (SUN), pour favoriser le dialogue, mettre en avant ce secteur d'investissement prometteur et faciliter la contribution du secteur privé à une bonne nutrition.
- La nécessité d'informer et de stimuler la demande des consommateurs par exemple, à travers les médias et des campagnes de communication comme les « caravanes » nutrition en Côte d'Ivoire, au Mali et au Tchad.
- Des politiques publiques agricoles qui favorisent les chaînes de valeur d'aliments nutritifs.
- Une réglementation qui facilite les investissements dans une agriculture à visée alimentaire et nutritionnelle et dans l'industrie alimentaire, tel l'allègement de l'assiette fiscale. La détaxation de premix pour la fortification est en cours de négociation en Afrique de l'Ouest. Cette mesure devrait inciter plus d'entreprises à enrichir les aliments.
- L'adoption de lois qui protègent les consommateurs, comme la réglementation sur la commercialisation des substituts de lait maternel.
- Une fois une loi adoptée, comme celle sur la fortification de l'huile en vitamine A dans nombre de pays, il faut en assurer son application, le suivi de sa mise en œuvre et la conformité des aliments/produits.
- La mobilisation d'institutions financières ou de partenaires internationaux pour soutenir l'investissement à travers un accès facilité au crédit ou à des garanties ainsi que de l'assistance technique pour la conception et le suivi du projet.
- Des études pour déterminer les résultats obtenus et les modèles durables, qui peuvent être mis à l'échelle et permettre l'accès des consommateurs à des aliments nutritifs.

Les partenariats

Parmi les grands types de partenariats entre les États et divers acteurs fréquemment rencontrés dans la région, on peut citer les partenariats avec :

- Les agences des Nations Unies et les bailleurs institutionnels, communément appelés dans la région les « Partenaires techniques et financiers ». Il s'agit alors souvent d'assistance technique et/ou de sources de financement.
- Des organismes de recherche ou bureaux d'étude pour des programmes de recherche ou des évaluations. Par exemple, au Togo, l'évaluation d'un programme pilote de transferts monétaires avec une composante de Communication pour le changement de comportement, a été confiée à l'Institut de recherche pour le développement (IRD).
- Des opérateurs pour augmenter la couverture des interventions (à travers la contractualisation d'ONG, par exemple), comme au Bénin et au Sénégal.
- L'industrie alimentaire et parfois des fondations privées, pour la fortification des aliments, les Aliments thérapeutiques prêts à l'emploi (ATPE), farines infantiles ou suppléments nutritionnels. Par exemple, le gouvernement fédéral du Nigéria vient d'annoncer un partenariat avec les fondations Aliko Dangote et Bill & Melinda Gates et les acteurs de l'industrie alimentaire pour étendre la fortification alimentaire.
- Le secteur privé dans les filières ou domaines agricoles qui contribuent à la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au Burkina Faso, le Projet d'intensification durable de l'agriculture pour la sécurité alimentaire et nutritionnelle (PIDASAN) en est un exemple. Cependant, de tels partenariats entre les États et les acteurs privés concernés demeurent trop rares. Des politiques agricoles plus orientées vers la sécurité alimentaire et la nutrition ainsi qu'un environnement des affaires plus favorable seront nécessaires.

QUESTIONS POUR OUVRIR LE DÉBAT



- En matière d'environnement institutionnel, il n'existe pas un modèle unique applicable à tous. Au vu des expériences en cours dans la région, quels sont les déterminants clés qu'un environnement institutionnel doit comporter pour assurer une mobilisation politique forte et durable en faveur de la nutrition ?
- Quelles incitations l'environnement institutionnel et des affaires doit-il offrir pour assurer des partenariats public-privé dynamiques et une meilleure optimisation de leur contribution à la nutrition ? Quelles sont les incitations pouvant faire l'objet de promotion et de mise à l'échelle dans la région ?